AR PREFECTURE

047-200068948-20210324-DE\_029\_2021-DE

Regu le 29/03/2021

## Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 24 MARS 2021**

19- Objet: AUTORISATIONS DE PROGRAMME - CREDITS DE PAIEMENT 2021 (AP-CP)

N° Ordre: DE-029-2021

Rapporteur : Nicolas CHOISNEL, vice-président aux finances Nomenclature : 7.10.1 Finances locales- approbation des documents budgétaires

L'an deux mille vingt et un, le 24 mars à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Moncaut, après convocation du 17 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (46) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE
Barbaste: Mme Valérie TONIN
Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIE Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALLILO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac: Mme Isabelle SALIS et MM. Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERE

Le Fréchou: M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut : M. Francis MALISANI Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY,

Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE,

Pompiey: -

**Poudenas**: M. Jean de NADAILLAC **Réaup-Lisse**: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon: M. Michel SABATHIER
Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO
Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER
Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne: M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne: Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (5):
Barbaste: M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE

AR PREFECTURE

047-200068948-20210324-DE\_029\_2021-DE
Regu le 29/03/2021

Nérac: Mme Stéphanie GARBAY à Mme Mélanie SERRES-SOLANO, M. Frédéric SANCHEZ à M.

Nicolas LACOMBE

Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (2) :

Lavardac: M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 46 Votants: 51

Absents: 7 - Dont « pour »: 50
- Dont suppléé: 1 - Dont « contre »: 0
- Dont représentés: 5 - Dont abstention: 1

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,

Considérant que les dépenses affectées à la section d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP-CP);

Considérant que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'EPCI, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers ;

Considérant que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

Considérant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagement contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants ;

Considérant que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président de l'EPCI. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice, du budget supplémentaire ou des décisions modificatives ;

Il est demandé au conseil communautaire de créer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT					
Libellé	Monunt	Provisions 2021	Previsions 2022	Prévisions 2023	Prévisions	Prévisions 2025	Prévisions 2026
2021-1 - Plan Local d'Urbanisme							,
Intercommual	356 000 €	150 000 €	100 000€	106 000 €	1		
2021-2 - Aménagement du centre de							
loisirs à BARBASTE	900 000 €	200 000 €	700 000€				
2021-3 - Projet CARDERAN	250 000 €	72 000 €	178 000 €				
2021-4 - Ponts Bow String	3 890 000 €	100 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000€	800 000 €	590 000 €
2021-5 - Voie verte Nerac-Lavardac	5 000 000 €	600 000 €	2 200 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000€	400 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

## AR PREFECTURE

047-200068948-20210324-DE\_029\_2021-DE

Regu le 29/03/2021

▶ de créer les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, selon les montants fixés dans les tableaux ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

> ALBRET COMMUNAUTÉ

47600 NERAC A Nérac,

Le Président

•

Alain LORENZELLI